



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 janvier 2021

Délibération n° 21C/01/12

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
14 janvier 2021	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 54
Date de publication :		Pouvoirs : 10
27 janvier 2021		Votants : 64

Objet : Modifications du tableau des emplois des services communautaires.

L'an deux mil vingt et un, le 14 janvier à 17h00, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Maignelay-Montigny sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CONVERS Patrick, COULON Olivier, DE BEULE Olivier, MMES DEAUCOURT Josette (suppléante de M. CARRE Christophe), DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DUBOUIL Bernard, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. FARCE Philippe, MMES FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, FOURNIER Alain, FOVIAUX Pascal, Gaignon Christophe, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HOEDT Jean-Michel, MME LACOMBE Isabelle, MM LAMOTTE Pascal (suppléant de M. WELLECAN Pierre), LEDENT Didier, LEFEVRE Frédéric (suppléant de M. POINSARD Cédric), LEFEVRE Jean-Charles, MATRON Matthias, MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MICHEL Thierry, MMES MOKRI Djamila, MORLIGHEM Monique, MM NAVARRO Julien, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MMES BONNET Catherine, BOURGOIN Martine, DOLLEZ Colette, FONTAINE Patrice, HENNON Jean-Louis, NEGI Michaël.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, BOURGETEAU Pascal, MMES DRETZ Sandrine, GONTARCZYK Guy, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HAMOT Bertrand, M. VAUCHELLE Patrick, VERMEULEN Christèle, WINDERICKX Jean-Luc.

Ont donné procuration :

MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) ;

MME DA SILVA Isabelle (Méry-la-Bataille) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;

MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEST Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. HENNON Jean-Louis (Courcelles-Epayelles) à M. LEDENT Didier (Moyenneville) ;

M. LEBRUN Alain (Saint-Martin aux Bois) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;

M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;

M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à MME VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

Ont été élus secrétaires de séance : MM Xavier DENEUFBOURG et Alain FOURNIER

Le président Frans DESMEDT donne la parole au directeur général adjoint, Olivier JUCHTZER, pour présenter ce point.

Un agent chargé de l'instruction au service urbanisme a fait une mobilité interne, dans le cadre d'une promotion, pour remplacer la directrice du pôle RH qui a souhaité changer de collectivité. En conséquence, l'activité importante du service urbanisme, qui s'est encore accrue depuis le premier confinement, nécessite de recruter un nouvel agent pour le remplacer. La procédure de recrutement amène à envisager le recrutement d'un titulaire au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Aucun emploi correspondant à ce grade n'étant vacant dans le tableau, je vous propose de créer cet emploi.

Par ailleurs, le contrat de droit privé d'un adjoint technique, actuellement recruté en parcours emploi compétences, arrive à échéance. L'agent donnant pleinement satisfaction dans ses missions, Le président Frans DESMEDT propose de le maintenir dans l'emploi, dans le cadre d'un contrat de droit public.

Or, une disposition réglementaire récente oblige désormais à préciser lors de la vacance que l'emploi peut être pourvu par un contrat de droit public. Aucun emploi vacant ne correspondant à cette précision, il est nécessaire de créer un nouvel emploi.

Le Conseil,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions des fonctionnaires territoriaux ;
Vu sa délibération n° 13C/01/03 du 7 février 2013 modifiant le tableau des emplois des services communautaires ;
Vu sa délibération n° 20C/07/07 du 17 décembre 2020 modifiant le tableau des emplois des services communautaires ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre le recrutement ou le maintien dans l'emploi de deux agents,

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer :

- un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} Classe - Temps complet,
- un emploi d'adjoint technique - Temps complet.

DIT que les emplois créés peuvent être pourvus par un titulaire ou par voie contractuelle de droit public.

DIT que le tableau des emplois est modifié en conséquence selon le document joint en annexe à la délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président



Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 27 janvier 2021